

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 DECEMBRE 2015**

---

**Nombre de conseillers**

En exercice : **15**  
Présents : **12**  
Votants : **14**

L'an deux mil quinze, le **vingt-deux décembre**, à dix-neuf heures quinze minutes,  
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,  
Date de convocation du Conseil Municipal : **14/12/2015**

**Etaient présents** : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,  
M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, Sandrine VERGNAC, Céline  
SENDRON-GUERIN, Joëlle LEBERON, Isabelle BERTOUNESQUE,  
MM. Heinrich BLESSING, Jean-Noël BERTIN, Aurélien PROUILLAC

**Excusés** : M. Norbert AUVRAY, 3<sup>ème</sup> adjoint (a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI)  
Mme Karen VICK (a donné pouvoir à M. Jean-Louis DESSALLES)

**Absente** : Mme Valérie PASERO-MARIA

**Secrétaire de séance** : Mme Chrystelle BEAUMAIN

19 H 15 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Choix du bureau d'étude pour le diagnostic des réseaux d'assainissement
2. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement salle des associations et accessibilité des bâtiments communaux (tranche 2)
3. Ligne de trésorerie
4. Questions diverses

## **1. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

**N° 2015-92**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée, le 5 novembre 2015 pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour une étude diagnostique du système d'assainissement.

Quatre plis d'appel d'offres ont été reçus, dont un pli est arrivé hors délai.

L'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) a été chargée de l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le vendredi 4 décembre 2015, à 10 h 30 et a étudié les dossiers transmis.

L'ATD 24 a établi le rapport d'analyse des offres, dont les conclusions retiennent le bureau d'études G2C ENVIRONNEMENT.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le bureau d'études G2C ENVIRONNEMENT, 75 avenue de Paris, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Sigoulès, et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2. **DIT** que le marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour un montant d'honoraires de 45 650,00 € HT, extensible au maximum à 50 000,00 HT, marché à bons de commande.

3. **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2016.

## **2. CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SALLE DES ASSOCIATIONS ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET ACCESSIBILITE**

**N° 2015-93**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des locaux de l'ancien centre de loisirs en locaux associatifs. Sur les quatre cabinets d'architecture destinataires du dossier de consultation des entreprises, un seul a répondu dans les délais fixés.

L'offre est calculée sur un montant de travaux estimatif de 148 000 € HT. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le mardi 8 décembre 2015, à 14 h et a étudié le dossier transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et du taux d'honoraires pour cette mission.

La proposition de Monsieur Roger MIRABEL, Architecte Dplg de la SARL ARCHISTUDIO à Sigoulès a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

La mission de base comprend :

- DIAG EDL (finalisation des besoins, diagnostic et faisabilité)
- APS (Etudes d'Avant-Projet Sommaire)
- APD (Etudes d'Avant-Projet Définitif) et/ou AT (autorisation de travaux), PC (permis de construire) ou DP (Déclaration Préalable)
- PRO (Etudes de projet : Programme des travaux) et DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- ACT (Assistance pour Contrats de Travaux) : analyse des offres et établissement d'un rapport, passation des contrats)
- VISA (visa du maître d'œuvre)
- DET (Visa, direction de l'exécution du ou des contrats de travaux)
- AOR (Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception)

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le Cabinet d'Architecture ARCHISTUDIO de Sigoulès le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ancien centre de loisirs en locaux associatifs, et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2. **DIT** que le marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour un montant d'honoraires de 9,50 % HT applicable sur une estimation prévisionnelle de travaux de 148 000 € HT.

3. **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2016.

### **3. LIGNE DE TRÉSORERIE**

**N° 2015-91**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le projet de contrat de la CRCAM Charente-Périgord, et après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**Article 1** – Pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la commune de Sigoulès décide de contracter auprès de la CRCAM Charente-Périgord une ligne de crédit composée de la façon suivante :

#### **Ligne de Trésorerie pour un montant maximum de : 75 000,00 EUR**

Durée : **12 mois**

Taux variable mensuel indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois

**Taux de départ** : index de référence + **marge de 1,50 l'an, soit un taux de départ de 1,5000 %**

Index de référence : **EURIBOR MOYEN 3 MOIS**

Valeur de base de l'index connue à l'émission du contrat : **0,088**

Périodicité de la facturation des intérêts : mensuelle

**Tirages minimum** : 1 000 €

**Commission d'engagement** : 225,00 Euros

**Frais de dossier** : néant

#### **Prêt à Taux Fixe en attente de subventions (prêt à capital différé)**

pour un montant maximum de : **75 000,00 EUR**

Durée : **24 mois**

**Taux Fixe** : 1,35 %

Périodicité de la facturation des intérêts : trimestrielle

**Frais de dossier** : 113,00 €

**Article 2** – Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son 1er adjoint, M. Jean-Louis DESSALLES, à signer le contrat de ligne de crédit avec la CRCAM Charente-Périgord.

**Article 3** – Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Adjoint, M. Jean-Louis DESSALLES., à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de crédit de la CRCAM Charente-Périgord.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Moto Club La Grappe de Cyrano**

Passage de la 29<sup>ème</sup> Grappe le 1<sup>er</sup> mai 2016 sur les chemins ruraux et voies communales de la commune. Autorisation donnée.

### **2. DETR 2016**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la circulaire préfectorale portant sur la demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2016.

Les dossiers doivent être déposés avant le 29 janvier 2016.

Il propose au conseil de présenter le projet de viabilisation du terrain à acquérir pour l'extension de la ZAE afin de permettre à M. Jean-Michel VACHER, de réaliser le projet de développement de son entreprise de haute précision dénommée VCN (Vacher Commande Numérique). Créée en 2003, l'entreprise de haute technicité spécialisée dans le décolletage fabrique des pièces de précision servant dans les domaines médical, aéronautique, aérospatial, la connectique, la défense, le luxe...

Si l'aide est obtenue, la commune achètera le terrain, procédera aux travaux de viabilisation et pourra ensuite céder le terrain viabilisé à l'entreprise VCN.

Monsieur le Maire doit rencontrer Mme la Sous-Préfète de Bergerac qui viendra visiter l'entreprise VCN le 6 janvier 2016 et la sollicitera pour cette aide.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, donne son accord pour cette opération si l'aide DETR 2016 est obtenue.

### **3. SDE 24 : avenant n° 1 à la convention de transfert de compétence EP**

#### **Facturation de la consommation et abonnement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n° 1, modifiant l'article 3 de la convention travaux d'éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public ;
- Autorise le représentant de la collectivité à signer l'avenant ;
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24.
- Autorise le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA ;
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

### **4. SDE 24 : Pose de 11 horloges astronomiques**

Dans le cadre du déploiement des horloges astronomiques, le SDE 24 va remplacer les organes de commandes des armoires sur notre commune pour un montant prévisionnel de 5 837,92 € HT.

Pour cette opération, le SDE 24 finance la totalité des travaux.

Le SDE 24 a passé commande de la réalisation des travaux à l'entreprise COFELY INEO RSO le 01/12/2015.

La séance est levée à 20 h 00.